

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transparence salariale : L'égalité professionnelle, une reconnaissance très attendue chez les femmes Cadres

L'égalité salariale fait couler beaucoup d'encre en raison de la date réelle de l'application effective en France de la directive européenne du 10 mai 2023 relative à la transparence salariale.

Pourtant, il y a un autre moyen de faire avancer le dossier de la rémunération des femmes Cadres. C'est celui de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes qui est encadré en France depuis 1972 et qui relève de la loi. Selon l'article L3221-2 du Code du travail, « tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ».

Alors pourquoi en 2026 l'ascenseur social reste-t-il en panne pour les femmes Cadres alors que celles-ci ont démontré des qualités professionnelles, de l'aplomb et des exigences ? Pourquoi la société éprouve-t-elle de la sympathie pour les hommes de pouvoir et une aversion pour les femmes qui ont de l'ambition et qui font preuve d'audace ? Pourquoi les métiers occupés par des femmes deviennent-ils majoritairement « des fonctions supports » : Communication, marketing, Ressources Humaines, juridique et comptabilité ?

Le discours bien-pensant de l'émancipation des femmes ne change rien. La définition de l'entrepreneur ou du dirigeant reste centrée sur des qualités implicites associées à la masculinité, alors que quel que soit le métier, l'égalité ne découle pas seulement d'une orientation des filles vers des filières plus rémunératrices mais aussi d'un intérêt des hommes pour les filières du social et du soin actuellement en tension.

Pour la CFDT Cadres, notre modèle sociétal ne pourra progresser que si nous nous occupons des facteurs structurels des inégalités, quel qu'en soit le prix à payer). Il est urgent d'agir sur les grilles de salaires et de classification des métiers, parce qu'elles définissent la majorité des rémunérations. Aujourd'hui, les femmes représentent 48,6 % de la population active.

Lors la pandémie de COVID en 2020, nous avons admis qu'il serait dans l'ordre des choses, de repenser les métiers en fonction de leur utilité sociale. Les essentielles, les caissières de la grande distribution, les infirmières, les aides-soignantes, les aides à domicile, les cadres de santé étaient à l'honneur et applaudies tous les soirs à 20h00. Nous avons écrit et parlé de leurs conditions de travail difficiles, de leurs salaires trop faibles. La centralité du travail des femmes était alors mise en lumière. Les travailleuses de la première et de la deuxième ligne attendent toujours que l'on se souvienne.

CONTACTS

Relations presse

+33 6 89 04 25 27

Sandrine Ourcival

Secrétaire Nationale

CFDT Cadres

+33 6 31 01 60 92

Laurent Dumanche

Secrétaire général

CFDT Cadres

+33 1 56 41 55 00

